

# FORMATION DES TRAVAILLEURS DES PLATEFORMES NUMÉRIQUES : TRAVAIL EN COURS

**Comment favoriser l'accès à la formation des travailleurs indépendants des nouvelles plateformes numériques de services ? Face à un phénomène relativement récent, la réponse des acteurs publics se construit lentement et des propositions émergent.**

Raphaëlle Pienne

1,8 %

c'est la part de la population adulte française pour qui la collaboration avec une plateforme d'emploi constitue l'activité principale (50 % des revenus ou davantage).

Centre commun de recherche (JRC) de la Commission européenne, 2018



1. Rapport "Favoriser le développement professionnel des travailleurs des plateformes numériques", #Leplusimportant, février 2018.

2. Contribution à la formation professionnelle des travailleurs indépendants.

**C**hauffeurs VTC, coursiers à vélo... la question des travailleurs des plateformes, et de leur protection sociale, est aujourd'hui au centre du débat public. Mais rares restent encore les réflexions portant sur l'enjeu spécifique de leur accès à la formation. #Leplusimportant, un *think tank* (réservoir d'idées) agissant pour le développement des compétences individuelles, s'y est néanmoins attelé en publiant un rapport<sup>1</sup> et une série de propositions en 2018. "Pour nous, explique son président, Mathias Dufour, la question de la formation des travailleurs des plateformes est doublement prioritaire. D'abord, parce que ce public est globalement moins qualifié que le reste de la population active. Ensuite, parce que pèse sur lui un risque accru d'obsolescence des compétences." On notera que le travail du *think tank* ne porte que sur une petite catégorie de ces travailleurs : ceux placés en situation de dépendance économique vis-à-vis de plateformes fixant le contenu de leurs services ainsi que leurs prix.

## Réponse des pouvoirs publics

Ce sont ces travailleurs dits "ubérisés" que le législateur a voulu protéger, en instaurant avec la loi Travail de 2016 une série de mesures pour la responsabilité sociale des plateformes. Parmi celles-ci, l'obligation pour les plateformes de financer la validation des acquis de l'expérience (VAE) de leurs travailleurs et de rembourser leur contribution à la formation<sup>2</sup>.

Le bilan de ces deux mesures, reposant sur des demandes à réaliser par les travailleurs eux-mêmes, reste aujourd'hui inconnu. "Nous n'avons



De gauche à droite : Florian Forestier, co-auteur du rapport #Leplusimportant, Odile Chagny, co-animatrice du réseau Sharer&Workers, Mounir Mahjoubi, secrétaire d'État chargé du numérique, et Mathias Dufour, consultant et cofondateur de #Leplusimportant.

Atelier lors du séminaire organisé le 18 avril 2018 autour des propositions du rapport de #Leplusimportant par le réseau Sharer&Workers, en partenariat avec France Stratégie.

eu aucun retour sur ce que cela a changé sur le terrain. Et il faut garder à l'esprit que la formation n'est pas une priorité des travailleurs des plateformes, qui songent avant tout à leurs revenus", indique Mathias Dufour.

De nouvelles mesures, d'abord prévues dans la loi Avenir professionnel, devraient être adoptées dans le cadre de la future loi Mobilités. Parmi celles-ci : obliger les plateformes à alimenter le compte personnel de formation (CPF) de leurs travailleurs. "Mais nous défendons plutôt un abondement du CPF par l'État lui-même, en parallèle



Lors du séminaire du 18 avril 2018 sur la formation professionnelle des travailleurs indépendants, organisé par le réseau Sharer&Workers, en partenariat avec France Stratégie.

## 3 QUESTIONS À

**Grégoire Leclercq**, président de la Fédération des autoentrepreneurs et cofondateur de l'Observatoire de l'ubérisation



## "Donner à nouveau un gros coup de projecteur sur la formation"

**Est-il nécessaire de légiférer sur la formation des travailleurs des plateformes ?**

Dans le domaine de la formation comme dans tous les autres, le droit n'est pas stabilisé. Il y a la problématique de la requalification de la relation en contrat de travail. Les choses ne sont pas claires et le législateur est obligé d'intervenir. Mais certaines mesures, comme le projet de faire abonder le CPF des travailleurs par les plateformes, ne nous semblent pas être une bonne idée.

**Pourquoi ?**

On va créer une distorsion du droit, entre les travailleurs indépendants qui travaillent pour une plateforme et les autres. De plus cela risque d'être très complexe à mettre en œuvre. Les mesures de la loi El Khomri sont déjà une source de complexité. On sait qu'un travailleur collabore en moyenne avec deux plateformes : comment établir la part due par chaque plateforme en l'absence de tiers certificateur ? Sans compter que 99 % des plateformes ne sont pas

rentables. On ne peut pas y voir une "manne" pour résoudre le problème d'un CPF sous-financé.

**Quelles mesures prendre dans ce cas pour la formation de ces travailleurs ?**

Le problème est qu'il n'y a pas aujourd'hui chez les indépendants de réflexe à la formation. Selon les chiffres de notre fédération, seuls 2 % des autoentrepreneurs se sont formés en 2017. La priorité est peut-être de donner à nouveau un gros coup de projecteur sur la formation : quel intérêt à se former, quels financements existent, etc.

Propos recueillis par Raphaëlle Pienne

## REPÈRES

### LES PLATEFORMES, ACTEURS DE L'INSERTION ?

L'économie de plateforme, un levier d'insertion pour les plus précaires. C'est le pari fait par Lulu dans ma rue, une conciergerie de quartier solidaire développée en région parisienne, qui met en relation des travailleurs au statut de micro-entrepreneurs avec des particuliers ayant besoin de menus services (ménage, bricolage...). Les parlementaires ont souhaité encourager ce modèle, considéré comme une nouvelle forme de l'insertion par l'activité économique, en adoptant le statut d'entreprise d'insertion par le travail indépendant (EITI). Créées par la loi Avenir professionnel et précisées par un décret du 20 décembre 2018, les EITI doivent être expérimentées pendant trois ans sur tout le territoire français.

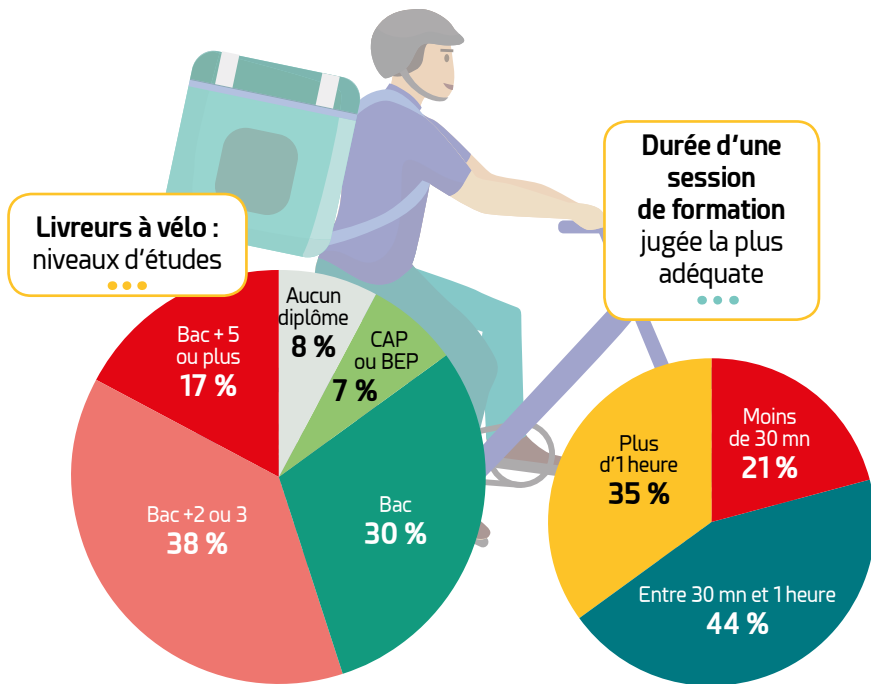


de la mise en place pour les plateformes d'une contribution additionnelle à la formation (à hauteur de 0,55 % des rémunérations versées)", indique le président de #Leplusimportant.

### Besoin en accompagnement spécifique

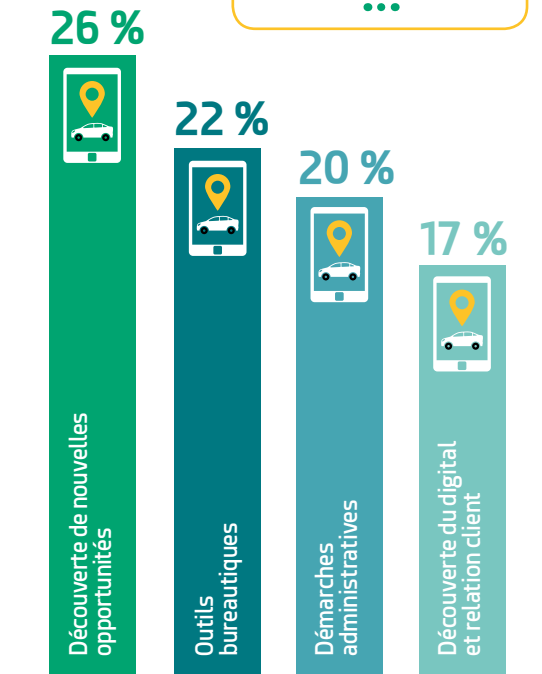
Avec ces premiers jalons juridiques se précise progressivement un cadre pour la formation des travailleurs des plateformes. "La loi a créé les conditions permettant aux plateformes d'engager des actions de formation pour leurs travailleurs, mais des freins persistent que l'on retrouve chez la population plus large des travailleurs indépendants", rappelle Odile Chagny, économiste

## LES BESOINS EN FORMATION DES TRAVAILLEURS DES PLATEFORMES



Source : rapport Watching Agency pour OpenClassrooms, 2018, sur la base des réponses de 594 chauffeurs VTC et 684 livreurs à vélo, en France.

Ce à quoi les chauffeurs de VTC<sup>1</sup> veulent se former



Note 1 : Véhicules de tourisme avec chauffeur.

••• à l'Ires (Institut de recherches économiques et sociales) et coanimatrice de Sharer&Workers – un réseau de réflexion sur les transformations du travail induites par l'économie des plateformes, dans le cadre duquel a été organisé en avril 2018 un événement autour des enjeux de formation de ces travailleurs<sup>3</sup>.

Parmi ces freins, se trouve notamment la méconnaissance par ce public des dispositifs de formation et de leurs financements. S'y ajoute la difficulté d'accéder à ces travailleurs. "C'est un public éclaté, isolé et sans lieu de travail. En réponse, il y a une réflexion pour mettre à leur disposition des lieux où ils pourraient avoir ac-

cès à un accompagnement de toute sorte et pourquoi pas sur la formation", indique-t-elle. #Leplusimportant suggère par exemple de mettre en place dans des "tiers lieux" (espaces de coworking, services publics) une offre de services et d'information spécifiquement dédiée aux travailleurs des plateformes.

### Dialogue social

Face à l'économie émergente des plateformes, se pose enfin la question de construire un nouvel écosystème de formation. "À l'heure actuelle, il y a très peu d'acteurs légitimés pour mettre en place des formations pour les travailleurs des plateformes. Il faudrait des intermédiaires entre les parties prenantes : financeurs, organismes de formation et plateformes. Mais cela pose la question de la mise en place d'un dialogue social", souligne Odile Chagny.

Un enjeu difficile à relever au vu du public minoritaire, très atomisé et échappant aux organisations collectives que forment les travailleurs des plateformes. "Les partenaires sociaux ne se préoccupent pas assez de ces travailleurs, regrette Mathias Dufour. Pourtant ce public, certes minoritaire, constitue une opportunité d'expérimentation. Il y a aussi un message important à délivrer à l'heure où les salariés ont peur de voir leur travail ubérisé : montrer que tout le monde a droit à la formation et à la protection sociale". •



3. Séminaire du 18 avril 2018, en partenariat avec France Stratégie et #Leplusimportant.

Atelier lors du séminaire du 18 avril 2018 sur la formation professionnelle des travailleurs indépendants, organisé autour des propositions du rapport de #Leplusimportant par le réseau Sharer&Workers, en partenariat avec France Stratégie.

